

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION



EN ROUTE POUR LA FINALE 2020

RALLYE DE L'INDRE BUZANÇAIS

VENDREDI 2 et SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018

PHOTO: F. JACQUET - F. MATHIEU - VISUALS EYE

www.rallye-indre.com



VENDREDI 2 NOVEMBRE à PARTIR de 19 h 00
EPREUVE CHRONOMÉTRÉE de Sougé 5,1 km

SAMEDI 3 NOVEMBRE à PARTIR de 10 h 15
EPREUVE CHRONOMÉTRÉE

SOUGÉ 7,1 km

FRÉDILLE-VILLEGUOIN 24,35 km

ST GENOU-BUZANÇAIS 10,20 km

RÈGLEMENT





Règlement particulier sportif

Rallye de l'Indre – Buzançais (championnat de France 2^{ème} division)

Site internet : www.rallye-indre.com

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME ET HORAIRES

<u>Lundi 10 septembre 2018 :</u>	Parution du règlement particulier sportif et ouverture des engagements
<u>Lundi 22 octobre 2018 :</u>	Clôture des engagements
<u>Samedi 27 octobre 2018 :</u>	Publication de la liste des engagés.
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Intermarché route de Beauvais 36500 Buzançais .
09 h 00 à 20 h 00	Reconnaisances (1 ^{er} jour)
Les vérifications administratives se feront à la distribution du road-book, merci d'apporter originaux des licences permis de conduire et passeport technique (et copies pour ceux qui ne les auraient pas envoyées)	
<u>Dimanche 28 octobre 2018</u>	
09 h 30 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Intermarché route de Beauvais 36500 Buzançais.
09 h 30 à 20 h 00	Reconnaisances (2 ^{ème} jour)
<u>Jeudi 01 novembre 2018</u>	
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Maison des clubs place du Charles De Gaulle 36500 Buzançais .
09 h 00 à 20 h 00	Reconnaisances (3 ^{ème} jour)
<u>Vendredi 02 novembre 2018</u>	
09 h 00 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Maison des clubs place du Charles De Gaulle 36500 Buzançais .
09 h 00 à 13 h 00	Reconnaisances (4 ^{ème} jour)
12 h 30 à 16 h 30	Vérifications administratives complémentaires Club House Tennis rue des petits champs 36500 Buzançais
12 h 30 à 17 h 00	Vérifications techniques rue des petits champs 36500 Buzançais
16 h 00	1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs
18 h 20	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ
18 h 30	Publication des heures et ordre de départ
19 h 00	Départ du 1 ^{er} concurrent de la place Charles De Gaulle Buzançais
20 h 07	Arrivée du rallye, 1 ^{er} concurrent place Charles De Gaulle Buzançais
23 h 00	Publication des résultats partiels et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.

Samedi 03 novembre 2018

10 h 15	Départ de la 2 ^{ème} étape de la place Charles De Gaulle Buzançais
18 h 34	Arrivée du 1 ^{er} concurrent
De 19 h 00 à 21 h 00	Vérifications finales au garage Perreau Buzançais (taux horaires 60 €)
30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent	Publications des résultats du rallye place Charles De Gaulle Buzançais et remise des prix sur podium

LISTE DES ADRESSES

SECRETARIAT

Jean BLAYON
85 rue Pasteur
36120 ARDENTES
☎ 02 54 07 24 90 ou
☎ 06 81 33 39 71
jean.blayon@orange.fr

rallye-indre@netcourrier.com

AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES

Intermarché Buzançais (à partir du 27/10/2018)
Maisons des clubs Buzançais (à partir du 01/11/2018)

ACCUEIL DES OFFICIELS

Maison des clubs
Place du Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

P.C. COURSE SALLE DE PRESSE SALLE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

} *Maison des clubs
Place du Charles De Gaulle
36500 Buzançais*

AFFICHAGE OFFICIEL

Parc Fermé
Place du Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

PARC FERME

Place du Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

PARC D'ASSISTANCE

Camping de la tête noire ET rue des sports
36500 BUZANCAIS

VERIFICATIONS FINALES

SARL Garage Perreau
72 Rte de Châteauroux 36500 BUZANCAIS

REMISE DES PRIX

Sur podium
Place du Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

RALLYE NATIONAL DE L'INDRE - BUZANCAIS

02 et 03 novembre 2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition:

L'ASA du Berry en qualité d'organisateur administratif, et Ecurie Berrichonne, en qualité d'organisateur technique organisent les
02 et 03 novembre 2018

Le RALLYE NATIONAL DE L'INDRE – BUZANCAIS

Autorisation Ligue du Centre Val de Loire n° 025/2018 en date du 19/06/2018

Le présent règlement particulier sportif a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation N°509 en date du 02 juillet 2018

Comité d'organisation:

Président	Claude TURPIN
Vice-présidents	Marc DUPONCHEL Franck MICHAUD
Secrétaire	Catherine GIRAUD
Trésorier	Jean BLAYON
Protocole et Officiels	Joël GUERIN
Responsable véhicules	Claude TURPIN
Road Book et implantation	Michel GIRON
Matériel	Francis COLIN
Relations avec les concurrents	Jean BLAYON
Animation	Philippe SOING Laurent BLANCHEFORT
Partenaires	Vinciane et Florent GEROME

Secrétariat et permanence du Rallye:

Jusqu'au 31 octobre 2018

Chez Jean BLAYON 85 rue Pasteur - 36120 ARDENTES

☎ 06 81 33 39 71

jean.blayon@orange.fr

A partir Jeudi 01 novembre 2018

P.C. du Rallye Maison des Clubs Place du Général De Gaulle 36500 BUZANCAIS

Pilotes 06 81 33 39 71

Officiels 02 54 08 68 20

Organisateur technique :

Ecurie Berrichonne BP 61 36002 CHATEAUROUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels

OBSERVATEUR FFSA :

Michel LAROULANDIE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Jacques COURMONTAGNE	1004 / 11849
Membres	Gilles GUILLIER	1507 / 2504
	Sophie GARDIA	1504 / 54158

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Général	Joseph LORRE	1202 / 10395
Directeur de course Adjoint	Jérôme GARDIA	1504 / 45029

Adjoints à la Direction de Course	Jean Luc PAGE	1507 / 4727
	Serge FAUVEL	1507 / 2517
	Colette LEOBET	0108 / 7042
Responsable parc et chargé du rallye 2	Alain BONNAUD	1714 / 8481

Responsable des classements	Mathieu BONNEAU
-----------------------------	-----------------

Directeurs des Epreuves Spéciales	<u>ES 1.2.5.8</u>	Patrice MARTY	0915 / 9699
		- Adjoint Joël JUGNIOT	0419 / 6813
	<u>ES 3.6.9</u>	Michel FRALIN	1208 / 2149
		- Adjoint Gérard EDOUARD	1507 / 2211
		Inter. Jean Louis MINEUR	1209 / 29169
	<u>ES 4.7.10</u>	Jacques COURTIN	1504 / 6239
		- Adjoint Brigitte MARTY	0915 / 136694
		M.L.LORE / P AGOSTINIS	0102 / 1270
		J.HOUSSINOT / JP PELLETIER	1504 / 8533

Véhicule tricolore

Véhicule balai

RESPONSABLE COORDINATION

Joël GUERIN 1502 / 3984

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable :

Membres :

Jean Luc PHELIPEAU	1110 / 9060
Patrick DESBAIT	1503 / 9740
Sylvain MENORET	1507 / 8845
Philippe COURTIN	1507 / 42190
Régis BERREAU	1507 / 136886
Luc GOURDON	1202 / 163936

MEDECIN CHEF

Docteur BELIN

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Cécile BEAU
1502 / 172903

Annie MARROT-RIOUX
1501 / 14769

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Françoise MARTIN

1.2P. Eligibilité Le Rallye de l'Indre - Buzançais compte pour :

Le championnat de France 2^{ème} division

La Coupe de France des Rallyes 2019 Coefficient 4

Le Championnat du Ligue Régionale du Sport Automobile du Centre Val de Loire 2018

1.3P. Vérifications : conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages ne recevront pas de convocation pour les vérifications techniques, ils trouveront l'heure sur le site www.rallye-indre.com ou par téléphone au secrétariat.

A H-10 (CH entrée Parc fermé) ils devront présenter les permis de conduire et licences de l'équipage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'engagement – Inscription

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au Rallye de l'Indre - Buzançais doit adresser à :
Jean BLAYON 85 rue Pasteur 36120 ARDENTES

La demande d'engagement jointe dûment complétée avant le **22 octobre 2018** cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum

3.1.11.1P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs.....	420 €
Equipage avec 2 membres Ecurie Berrichonne.....	340 €
Equipage avec 1 membre Ecurie Berrichonne.....	380 €
Sans la publicité facultative des organisateurs :	820 €
A l'ordre de l'ECURIE BERRICHONNE	

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement.
- de la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une licence Nationale Junior Auto.

3.3. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 2^{ème} étape, il se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape hors pénalité.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. Assistance : conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Allée des sports et Camping de la tête Noire 36500 Buzançais

Les organisateurs fourniront à tous les équipages un autocollant « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance).

Le parking plateaux obligatoire le long du camping voir plan sur le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE :

- 5.1 : Conforme aux règlements standards de la FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative vous seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description

Le Rallye de l'Indre - Buzançais 2018 comporte un parcours de 246,57 km
Il se déroulera en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,05 km (soit 52.7 %)

Les épreuves spéciales sont:

ES 1 Prologue Sougé	5,10 km
ES 2 - 5 - 8 Sougé-Conseil Départemental de l'Indre	7,10 km
E.S. 3 - 6 - 9 Frédille-Conseil Régional Centre Val de Loire	24,35 km
E.S. 4 - 7 - 10 St Genou-Commune de Buzançais	10,40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6.2p. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par E.S.

Afin de faire respecter les règles et le code de la route, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar notamment dans les villages, ...).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE : conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté:

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5mn.
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.12.1. Epreuve spéciale "en boucle"

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (fin de l'ES 4, 7 et 10), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.

• tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

7.5.17.3. Dépannages Rappel R.G.:

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 Abandon :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

Le N° de tel de la Direction de Course sera indiqué sur le Briefing écrit du Directeur de Course.

ARTICLE 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS : Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes 2^{ème} division

ARTICLE 10 PRIX – COUPES :

CLASSEMENT		1er	2ème	3ème	4ème
General		500,00 €	300,00 €	200,00 €	100,00 €
Classe	moins de 4 partants	210,00 €			
	de 4 à 5 partants	320,00 €	150,00 €		
	De 6 à 9 partants	380,00 €	200,00 €		
	de 10 à 12 partants	420,00 €	220,00 €	100,00 €	
	plus de 12 partants	420,00 €	220,00 €	100,00 €	50,00 €
Féminin	3 partants ou plus	210,00 €			

Total des prix distribuables 21 100 €

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule.

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages du classement général
- le premier équipage de chaque groupe
- le premier équipage de chaque classe
- le premier équipage féminin
- 4 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le samedi 3 novembre 2018 à l'arrivée du rallye sur le Podium. Les prix en numéraire seront envoyés dans la semaine suivante.

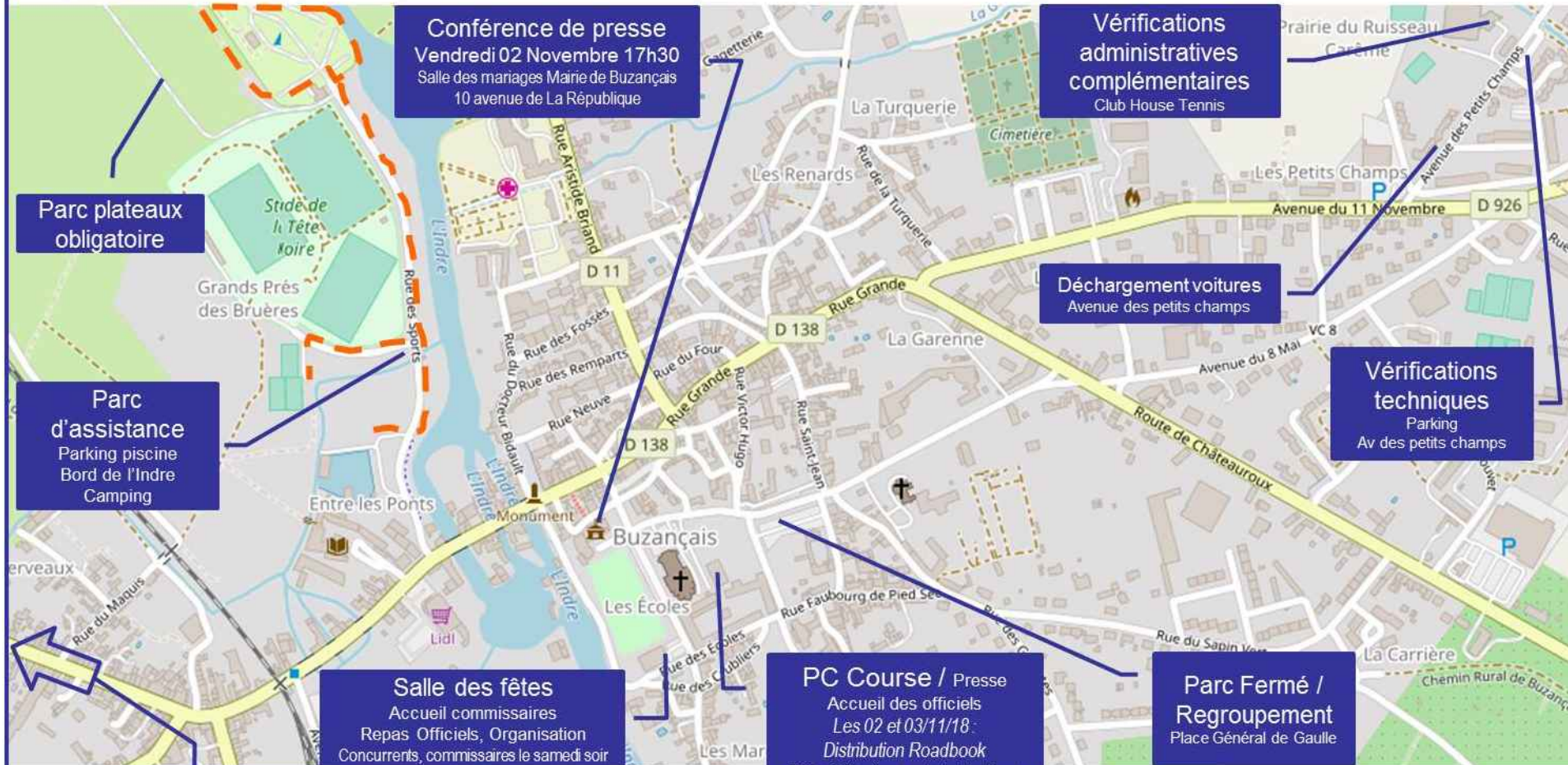
RALLYE NATIONAL DE L'INDRE

ITINERAIRES ET HORAIRES

Vendredi 02 et Samedi 03 Novembre 2018

Lever du soleil	7 h 38
Coucher du soleil	17 h 28

CH - ES	Désignation	E.S	Liaison	Dist. Totale	Temps Imparti	1ère voiture	dernière voiture
Leg 1							
Vendredi 02 Novembre 2018							
CH0A	Buzançais - Parc Fermé OUT					19 h 00	21 h 10
CH0B	Buzançais - Assistance IN		0,62	0,62	0 h 06	19 h 06	21 h 16
RZ1	Service A						
	Distance jusqu'au prochain refueling	(5,10)	(23,02)	28,12			
CH0C	Buzançais - Assistance OUT		0,90	1,52	0 h 20	19 h 26	21 h 36
CH1	Sougé		12,44	13,96	0 h 20	19 h 46	21 h 56
	Neutralisation		0,11	14,07	0 h 03	19 h 49	21 h 59
ES1	Prologue Sougé	5,10	0,80	19,97			
CH1A	Buzançais - Parc Fermé		8,15	28,12	0 h 18	20 h 07	22 h 17
	Total leg 1	5,10	23,02	28,12		18,1	
Leg 2							
Samedi 03 Novembre 2018							
CH1B	Buzançais - Parc Fermé OUT			28,12		10 h 15	12 h 25
CH1C	Buzançais - Assistance IN		0,62	28,74	0 h 06	10 h 21	12 h 31
RZ2	Service B						
	Distance jusqu'au prochain refueling	(41,65)	(31,18)	(72,83)			
CH1D	Buzançais - Assistance OUT		0,90	29,64	0 h 30	10 h 51	13 h 01
CH2	Sougé		12,44	42,08	0 h 20	11 h 11	13 h 21
	Neutralisation		0,11	42,19	0 h 03	11 h 14	13 h 24
ES2	Sougé - Conseil départemental Indre	7,10	0,45	49,74			
CH3	Frédille		2,65	52,39	0 h 15	11 h 29	13 h 39
	Neutralisation		0,23	52,62	0 h 03	11 h 32	13 h 42
ES3	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	24,35	0,43	77,40			
CH4	St Genou		10,42	87,82	0 h 36	12 h 08	14 h 18
	Neutralisation		0,15	87,97	0 h 03	12 h 11	14 h 21
ES4	St Genou-Commune de Buzançais	10,20	0,24	98,41			
CH4A	Buzançais - Parc de regroupement IN		2,56	100,97	0 h 17	12 h 28	14 h 38
	Parc de regroupement 45mn						
CH4B	Buzançais - Parc Regroupement OUT			100,97		13 h 13	15 h 03
CH4C	Buzançais - Assistance IN		0,62	101,59	0 h 06	13 h 19	15 h 09
RZ3	Service C						
	Distance jusqu'au prochain refueling	(41,65)	(31,18)	(72,83)			
CH4D	Buzançais - Assistance OUT		0,90	102,49	0 h 35	13 h 54	15 h 44
CH5	Sougé		12,44	114,93	0 h 20	14 h 14	16 h 04
	Neutralisation		0,11	115,04	0 h 03	14 h 17	16 h 07
ES5	Sougé - Conseil départemental Indre	7,10	0,40	122,54			
CH6	Frédille		2,65	125,19	0 h 15	14 h 32	16 h 22
	Neutralisation		0,23	125,42	0 h 03	14 h 35	16 h 25
ES6	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	24,35	0,43	150,20			
CH7	St Genou		10,42	160,62	0 h 36	15 h 11	17 h 01
	Neutralisation		0,15	160,77	0 h 03	15 h 14	17 h 04
ES7	St Genou-Commune de Buzançais	10,20	0,24	171,21			
CH7A	Buzançais - Parc de regroupement IN		2,56	173,77	0 h 17	15 h 31	17 h 21
	Parc de regroupement 40mn						
CH7B	Buzançais - Parc Regroupement OUT			173,77		16 h 11	17 h 51
CH7C	Buzançais - Assistance IN		0,62	174,39	0 h 06	16 h 17	17 h 57
RZ4	Service D						
	Distance jusqu'au prochain refueling	(41,65)	(30,56)	(72,21)			
CH7D	Buzançais - Assistance OUT		0,90	175,29	0 h 40	16 h 57	18 h 37
CH8	Sougé		12,44	187,73	0 h 20	17 h 17	18 h 57
	Neutralisation		0,11	187,84	0 h 03	17 h 20	19 h 00
ES8	Sougé - Conseil départemental Indre	7,10	0,40	195,34			
CH9	Frédille		2,65	197,99	0 h 15	17 h 35	19 h 15
	Neutralisation		0,23	198,22	0 h 03	17 h 38	19 h 18
ES9	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	24,35	0,43	223,00			
CH10	St Genou		10,42	233,42	0 h 36	18 h 14	19 h 54
	Neutralisation		0,15	233,57	0 h 03	18 h 17	19 h 54
ES10	St Genou-Commune de Buzançais	10,20	0,24	244,01			
CH10A	Buzançais - Parc fermé IN		2,56	246,57	0 h 17	18 h 34	20 h 14
	Total leg 2	124,95	93,60	218,45		57,2 %	
TOTAL RALLYE							
		ES	Liaison	Total		% ES	
Total 7 ES		130,05	116,62	246,57		52,7 %	



Les 27 et 28/10/18
 Distribution Roadbook
 Pré vérifications administratives
INTERMARCHÉ (hall) Rte Beauvais

